



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS (Année scolaire 2021/2022)

→ Un dossier par famille à déposer en Mairie

Enfance
2 ans ½ – 11 ans
(Scolarisés maternel et primaire)
Responsable : Laurence

Ados
11 – 17 ans
(Scolarisés collège et lycée)
Responsable : Alina

Renseignements responsables

Situation des responsables : Marié(e) Célibataire
Concubin(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e)

Quotient :

(cadre réservé à la régie)

Nom du responsable 1

Prénom

Adresse

(Tel) domicile

(Tel) Portable

Profession.....

Nom de l'employeur

(Tel) professionnel

E-mail

Nom du responsable 2

Prénom

Adresse

(Tel) domicile

(Tel) Portable

Profession.....

Nom de l'employeur

(Tel) professionnel

E-mail

Adresse de facturation

responsable 1

responsable 2

Renseignements enfants

	Nom & prénom	Date de naissance	Classe fréquentée à la rentrée
1 ^{er} enfant			
2 ^{ème} enfant			
3 ^{ème} enfant			
4 ^{ème} enfant			

Documents à fournir

- Règlement intérieur lu et signé
- Photocopies des vaccinations (à jour)
- Attestation d'assurance 2021-2022 + **Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (Merci de bien vouloir nous fournir l'avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020 pour le 1^{er} janvier 2022, date de recalcul du coefficient)**

Coefficient	<i>ALSH 2 ans ½ - 11 ans</i>	<i>Mercredis récréatifs 2ans ½ - 11 ans</i>	<i>Mercredis récréatifs 2 ans ½ - 11 ans</i>	<i>Mercredis récréatifs 2 ans ½ - 11 ans</i>
Enfant Noyellois ou scolarisés à Noyelles	<i>Tarifs semaine</i>	<i>Tarif Journée <u>Sans repas</u></i>	<i>Tarif ½ journée matin ou après-midi <u>Sans repas</u></i>	<i><u>Tarif repas</u></i>
QF 000 à 485 (A)	29€	4 €	2 €	3 €
QF 486 à 698 (B)	31€	5 €	2.50 €	3 €
QF 699 à 761 (C)	36€	7 €	3.50 €	3.40 €
QF 762 à 990 (D)	39€	8 €	4.00 €	3.40 €
QF 991 et + (E)	50€	10 €	5.00 €	3.80 €
Enfants extérieurs				
QF 000 à 698 (A)	70 €	14 €	7 €	3 €
QF 699 à 990 (B)	120 €	24 €	12 €	3.40 €
QF 991 et + (C)	170 €	34 €	17 €	3.80 €

Pour les parents travaillant en ZI de Noyelles Lès Seclin, merci de nous fournir une attestation de leur employeur.

ATTENTION

Les inscriptions se font uniquement via le portail famille

INFORMATION IMPORTANTE

Merci de privilégier le règlement par carte bleue via le portail famille (site internet de la commune) ou carte bleue à l'accueil de la mairie (attention les services sont fermés au public du lundi au vendredi matin).

Si vous souhaitez payer par chèque merci de libeller celui-ci à l'ordre de « Régie Enfance Jeunesse ».

ACCUEIL DE LOISIRS

FICHE SANITAIRE (1 fiche par enfant)

Enfance

2 ans ½ – 11 ans

(Scolarisés maternel et primaire)

Ados

11 – 17 ans

(Scolarisés collège et lycée)

FICHE SANITAIRE
DE LIAISON
2021/2022

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fille Garçon

Classe :

Responsable 1 Qualité :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Téléphone professionnel : _____

Responsable 2 Qualité :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Téléphone professionnel : _____

Contacts autorisés à récupérer l'enfant

Nom	Prénom	Qualité (voisin, ami, etc...)	adresse	A prévenir en cas d'urgence
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Tél :
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Tél :
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Tél :
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Tél :

VACCINATIONS

Cf photocopies du carnet de vaccinations à jour jointes au dossier d'inscription

Si les vaccins de votre enfant ne sont pas à jour, nous sommes en droit de refuser son inscription.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Numéro de sécurité sociale de rattachement de l'enfant : _____

Nom et coordonnées du médecin traitant : _____

Allergies oui non si oui lesquelles :

Habitudes alimentaires oui non si oui lesquelles :

Contre-indications oui non si oui lesquelles :

L'enfant est-il soumis à un PAI oui non (merci de nous fournir le **PAI Obligatoire**)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LUNETTES, DES LENTILLES, DES PROTHESES AUDITIVES etc....

PRECISEZ : _____

VOTRE ENFANT A-T-IL DES DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, crise convulsion, hospitalisation, opération...) en précisant les dates.

AUTORISATIONS

Autorisation de participer aux sorties organisées dans le cadre des accueils de loisirs oui non

Autorisation d'hospitalisation et d'intervention médicale oui non

Autorisation d'utilisation du transport lié aux activités oui non

Autorisation à être filmé pendant les activités oui non

Autorisation à être photographié pendant les activités oui non

Autorisation d'apparaître sur support papier de communication de la ville oui non

Autorisation d'apparaître sur le site internet de la ville/Facebook oui non

Autorisation de rentrer seul en fin de journée (à partir de 6 ans) oui non

Autorisé(e) à sortir seul(e) de la structure sans responsable légal **oui** **non**

Lu et approuvé

Nom :

Prénom :

Signature du responsable légal :



Partie à conserver

Calendrier de clôture des inscriptions pour les vacances scolaires

*Accueil de loisirs 2 ans ½ / 11 ans et la Maison des Jeunes

<u>Vacances scolaires</u>	<u>Dates des vacances scolaires</u>	<u>Période d'ouverture ALSH</u>	<u>Date clôture des inscriptions</u>
Octobre 2021	Lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021	Lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021 (2 semaines)	Vendredi 1^{er} octobre 2021 pour les Noyellois (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles) pour les extérieurs (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles en attente sous réserve de places disponibles)
Noël 2021	Lundi 20 décembre au vendredi 31 décembre 2021	Centre fermé	Centre fermé
Hiver 2022	Lundi 7 février au vendredi 18 février 2022	Lundi 7 février au vendredi 18 février 2022 (2 semaines)	Vendredi 14 janvier 2022 pour les Noyellois (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles) pour les extérieurs (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles en attente sous réserve de places disponibles)
Printemps 2022	Lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022	Lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022 (1semaine)	Vendredi 18 mars 2022 pour les Noyellois (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles) pour les extérieurs (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles en attente sous réserve de places disponibles)
Eté 2022	Jeudi 7 juillet au Mercredi 31 août 2022	Lundi 11 juillet au vendredi 5 août 2022 (4 semaines)	Samedi 14 mai 2022 pour les Noyellois (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles) pour les extérieurs (enfants ou non-inscrits à l'école de Noyelles en attente sous réserve de places disponibles)

RAPPEL

- Pour les centres de loisirs, il n'est pas possible d'annuler un ou plusieurs jours en forfait semaine.
- Pour les mercredis récréatifs, lors d'une sortie ou intervention d'un prestataire extérieur : inscription à la journée obligatoire + inscription à la cantine.
- Il est impossible d'annuler l'inscription de votre enfant après la clôture des inscriptions, sauf contre-indication médicale de plus de 5 jours.



Partie à conserver

MERCREDIS RECREATIFS 2021/2022

Vos enfants pourront être accueillis le mercredi de la façon suivante :

- Le matin sans repas (9h00 à 12h00)
- Le matin avec repas (9h00 à 13h30)
- Après-midi sans repas (13h30 à 17h00)
- Le mercredi toute la journée repas compris (9h00 à 17h00)
- Accueil échelonné de 9h00 à 9h30

Si votre enfant vient en journée ou en demi-journée avec repas,
n'oubliez pas de l'inscrire également à la cantine.

Calendrier de clôture des inscriptions des mercredis récréatifs

Accueil de loisirs 2 ans ½ / 11 ans – mercredi récréatif

<u>Périodes</u>	<u>Clôture des inscriptions</u>
Septembre	Vendredi 13 août 2021
Octobre	Vendredi 17 septembre 2021
Novembre	Vendredi 15 octobre 2021
Décembre	Vendredi 12 novembre 2021
Janvier	Vendredi 17 décembre 2021
Février	Vendredi 14 janvier 2022
Mars	Vendredi 11 février 2022
Avril	Vendredi 18 mars 2022
Mai	Vendredi 15 avril 2022
Juin	Vendredi 13 mai 2022

RAPPEL

Concernant les MERCREDIS RÉCRÉATIFS, il est impossible d'annuler l'inscription d'un mercredi au cours du mois après la clôture des inscriptions.

Attention :

**Lorsqu'une sortie est prévue ou un prestataire extérieur vient,
il est obligatoire de procéder à
une inscription journée + repas.**